



MUNICIPALITE  
DE  
DAILLENS

# Taxes communales valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (eaux et déchets)

## Taxes pour l'eau

Taxe	Tarif 2023 (CHF)	Tarif 2024 (CHF)
Taxe unique de raccordement (par m <sup>2</sup> de surface brute de plancher)	15.-	15.-
Taxe de consommation (par m <sup>3</sup> d'eau consommée)	0.40	1.-
Taxe d'abonnement annuelle (par compteur)	20.-	20.-
Taxe mensuelle de location pour les appareils de mesure		
- pour un compteur de diamètre nominal (DN) 20 mm ou de ¾ pouce	3.30	3.30
- pour un compteur de DN 25 mm ou de 1 pouce	4.-	4.-
- pour un compteur de DN 32 mm ou de 1 ¼ pouce	4.30	4.30
- pour un compteur de DN 40 mm ou de 1 ½ pouce	6.-	6.-
- pour un compteur supérieur à DN 40 mm ou à 1 ½ pouce	10.-	10.-

## Taxes pour l'évacuation et l'épuration des eaux

Taxe	Tarif 2023 (CHF)	Tarif 2024 (CHF)
Taxe unique de raccordement eaux usées (par m <sup>2</sup> de surface brute de plancher)	15.-	15.-
Taxe unique de raccordement eaux claires EC (par m <sup>2</sup> de surface construite)	30.-	30.-
Taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU/EC (par m <sup>3</sup> d'eau potable consommée)	2.50	2.50
Taxe annuelle d'épuration pour les bâtiments raccordés	<i>Selon décision de l'AIEE</i>	<i>Selon décision de l'AIEE</i>
Taxe annuelle spéciale (par équivalent-habitant)	au maximum 30.- par équivalent habitant	au maximum 30.- par équivalent habitant

## Taxe pour l'élimination des déchets

Taxe	Tarif 2023 (CHF)	Tarif 2024 (CHF)
Taxe pour l'élimination (par habitant de plus de 18 ans [TVA non comprise])	100.-	100.-
Taxe pour l'élimination (par entreprise de moins de 250 employés dont le siège est à Daillens [TVA non comprise])	300.-	300.-

\*\*\*

Les émoluments, autres frais spécifiques et déductions ne sont pas couverts par le présent document

Daillens, le 27 novembre 2023

Rue Jean Villard-Gilles 3 CP 1306 Daillens

 021 862 91 20 - fax 021 862 91 40 - e-mail : [administration@daillens.ch](mailto:administration@daillens.ch)